

Séjours Culture et Langue anglaise

Bulletin d'inscription 2019

Postiers et enfants de postiers étudiants 18-25 ans

(Ecrire en lettres majuscules s'il vous plait !)

MANCHESTER

Date d'arrivée/ Date of arrival : _____ Date de départ/ Date of departure: _____

(Séjour du samedi après-midi au samedi matin ou du dimanche après-midi au dimanche matin)

INFORMATIONS PERSONNELLES / PERSONAL DETAILS :

Nom / Last name: _____

Prénom / First name: _____

Date de naissance / Date of birth : _____ Sex: F M

Adresse/Address: _____

Code postal / Zip code: _____ Ville/ City : _____

Nationalité /Nationality: _____ Profession: _____

Tel / Phone number : _____ E-mail : _____@_____

N° passeport ou CNI : _____ Date fin validité / date of issue : _____

Personne à joindre en cas d'urgence / Person to contact in case of emergency :

Tel / Phone number : _____ E-mail : _____@_____

COURS / COURSE : GENERAL ENGLISH COURSE

Mon niveau d'anglais / My level of English:

A1

A2

B1

B2

C1

C2

HEBERGEMENT / Accommodation : chambre simple en famille d'accueil/ single room in host family
Demi -pension / half-board

Si vous souhaitez une chambre twin avec un autre participant / accommodation together with another participant :

Nom / Last name: _____ Prénom / First name: _____

Demandes spécifiques (régime particulier, végétarien, allergies...)/ Diet, vegetarian, allergies :

Fumez-vous? / Do you smoke ? OUI NON

Transfert à l'arrivée/ Transfer service on arrival

OUI NON

Transfert au retour / Transfer service on departure

OUI NON

Tarif transfert:
consulter le
secrétariat

Je déclare avoir lu et pris connaissance des conditions d'annulation de l'Union Nationale des Jumelages

En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande d'inscription à l'activité décrite ci-dessus et de la relation éthique et personnalisée.

Signature :

Date : _____

UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS

Montant du séjour d'une semaine : 270 € + 15,00 € de cotisation à une association de jumelages.

Au-delà de 4 semaines par an, l'Union Nationale des Jumelages ne délivre plus la subvention de 100€ par semaine déduite à la source.

☞ **Attendre confirmation de l'inscription par l'école avant achat billets de transport**

En supplément :

- Transfert (consulter le secrétariat pour connaître les tarifs)
- Arrivée tardive (après 23 h) dans la famille d'accueil : **60£**
- Régime alimentaire spécial : **30£ / semaine**
- Nuit supplémentaire : **35£ /jour**

Mode de règlement : chèque bancaire

Conditions d'annulation :

- si désistement à 60 jours avant le départ : un forfait de 50€ restera acquis à l'UN
- si désistement de 59 à 30 jours avant le départ : 25% de frais d'annulation du prix séjour
- si désistement de 29 à 15 jours avant le départ : 75% de frais d'annulation du prix du séjour
- si désistement < 14 jours avant le départ : aucun remboursement n'aura lieu

Il n'est pas souscrit d'assurance annulation qui est laissée au choix de chaque participant au cours

Recommandations :

- Etre à jour d'une assurance Responsabilité Civile
- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide (Attention à la prolongation de la validité de la CNI, pas toujours reconnue par les autres pays)
- Etre en possession de la carte européenne d'assurance maladie (gratuite et valable 2 ans)

IMPORTANT

Les cours ne sont pas assurés les jours fériés nationaux. Ils ne sont ni remplacés, ni remboursés.

Le contact 1^{er} en cas de problème ou pour toute question est **Union Nationale Jumelages**

Tél : 0033 (0)1 53 62 20 30

Se renseigner
auprès du
secrétariat



New College Group Manchester

9 Portland Street
Manchester, M1 3BE UK
Tel : +44 (0)161 233 4290

<http://www.newcollegegroup.com/locations/manchester/>

Bulletin d'inscription à retourner à :

Union Nationale des Jumelages Poste et Telecom

13 rue de Javel 75015 PARIS

Tél. 01 53 62 20 30 fax.01 53 62 11 66 Email. unjpt@orange.fr

Visitez notre site www.unionjumelages.com



Séjour Culture et langues 2019

Liste des documents à fournir

Pour les Postiers :

- ▶ Bulletin d'inscription dûment rempli
- ▶ Photocopie de l'entête du dernier bulletin de salaire du postier ou copie titre de pension Postier
- ▶ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du participant au séjour (en cours de validité à la date du séjour)

Complément d'informations pour les enfants de postiers :

- ▶ Certificat de scolarité pour les enfants étudiants de 18 à 25 ans
- ▶ Photocopie du livret de famille pour les enfants étudiants de 18 à 25 ans (si le nom de l'étudiant est différent de celui du parent postier)

Règlement (doit être joint au dossier d'inscription):

- ▶ Chèque de 100 euros à l'ordre de l'UNJPT, encaissé dès la confirmation de l'inscription par l'école
- ▶ Chèque du solde à l'ordre de l'UNJPT, encaissé un mois avant le départ
- ▶ Chèque de 15 euros pour l'adhésion à l'association, à l'ordre de -JUMELAGES-

Documents à retourner avec le règlement à :
UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS
13 rue de Javel
75015 PARIS
Tel : 01 53 62 20 30



Nom, Prénom du Postier:

Nom, Prénom de l'enfant de postier :

Séjour Culture et langues 2019

« Coup de cœur » COGAS 2019

Les séjours Culture et Langues sont éligibles à l'aide « Coup de cœur » du COGAS. Vous pouvez donc bénéficier de cette aide versée par le COGAS de La Poste **au retour de votre séjour.**

Caractéristiques des coups de cœur Vacances

- + Un Coup de Cœur Vacances par postier actif permanent par an.
- + La durée d'un séjour Coup de Cœur est d'une semaine maximum.
- + Les enfants à charge effective du parent postier peuvent bénéficier de l'aide une fois par an.
- + Un couple de postier peut cumuler le bénéfice des deux Coup de Cœur Vacances sur un seul séjour.

Conditions d'éligibilité:

- + Le postier actif permanent, quelles que soient ses ressources, bénéficie de l'aide sur le montant d'un séjour pour lui-même et ses enfants à charge. L'aide Coup de Cœur ne s'applique pas sur le montant du séjour pour les conjoints non postiers.
 - o *Majoration parent isolé : + 0.5
 - o *Majoration postier travailleur handicap (+ copie BOE) : +0.5
- + Les postiers divorcés ou séparés, qui n'ont pas la garde permanente de leurs enfants, peuvent bénéficier de l'aide pour partir en vacances avec eux (présentation du livret de famille).

Liste des documents à fournir :

- + Copie de l'avis d'impôts 2018 avec revenus 2017
- + Copie de la dernière feuille de paie La Poste
- + RIB
- + copie livret de famille si nom de l'étudiant différent

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le montant précis de cette aide. Le COGAS de La Poste se charge du calcul et du versement de l'aide.

Mes revenus dépassent le plafond, je ne peux prétendre à cette aide.

Documents à retourner avec le dossier complet d'inscription à :

UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS
13 rue de Javel
75015 PARIS
Tel : 01 53 62 20 30